



Bruxelles, le 9.8.2021
COM(2021) 459 final

ANNEX

ANNEXE

du

RAPPORT DE LA COMMISSION

sur l'application en 2020 du règlement (CE) n° 1049/2001 relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission

Statistiques concernant l'application du règlement (CE) n° 1049/2001

1. NOMBRE DE DOCUMENTS VERSES AU REGISTRE

	C	COM	JOIN	OJ	P	PV	SEC	SWD	Total
2019	14 796	1 436	44	127	/	83	1 324	522	18 337
2020	15 726	1 839	50	119	5	79	1 553	478	19 849

2. CONSULTATION DU SITE «ACCES AUX DOCUMENTS» SUR LE SERVEUR EUROPA

	VISITEURS	PAGES CONSULTÉES
2019¹	6 642	10 112
2020	14 716	24 429

3. NOMBRE DE DEMANDES INITIALES REÇUES ET TRAITÉES

	2016	2017	2018	2019	2020
Demandes enregistrées	6 077	6 255	6 912	7 445	8 001
Réponses données ²	7 139	6 716	7 257	8 449	9 181
Réponses données sur la base du règlement (CE) n° 1049/2001	5 945	5 181	6 117	7 612	8 164

¹ En raison du choix d'un nouvel algorithme en 2018 afin d'obtenir des statistiques plus précises, les données récupérées ne sont pas comparables à celles des années précédentes.

² Une seule demande peut porter sur plusieurs documents et peut donc donner lieu à plusieurs réponses distinctes. Par ailleurs, plusieurs demandes peuvent être regroupées dans certains cas et ne donner lieu qu'à une seule réponse. Ce chiffre inclut tous les types de suivis réalisés par la Commission européenne, allant des réponses apportées conformément au règlement (CE) n° 1049/2001 (y compris les réponses en l'absence de documents détenus) aux réponses fournies en vertu de cadres juridiques différents (en raison du contenu de la demande ou du statut du demandeur, etc.), ou aux clôtures consécutives à l'incapacité des demandeurs à fournir les précisions requises ou à remplir les exigences de la procédure.

4. NOMBRE DE DEMANDES CONFIRMATIVES REÇUES ET TRAITÉES

	2016	2017	2018	2019	2020
Demandes enregistrées	295	299	318	334	309
Réponses données	258	300	326	319	298
Réponses données sur la base du règlement (CE) n° 1049/2001	220	259	288	296	265

5. REPONSES DONNEES PAR DIRECTION GENERALE OU SERVICE

	PHASE INITIALE (%)		PHASE CONFIRMATIVE (%)	
	2019	2020	2019	2020
Secrétariat général – SG	8,61	10,22	7,19	7,77
Service juridique – SJ	4,12	2,71	2,40	4,53
Direction générale de la communication – DG COMM	0,55	0,24	0,90	0,65
Inspirer, débattre, engager et accélérer l’action – IDEA	0,08	0,02	0,60	0
Task-force pour les relations avec le Royaume-Uni –UKTF	0,54	0,37	0,60	0,97
Direction générale du budget – DG BUDG	0,94	1,01	0,90	0,97
Direction générale des ressources humaines et de la sécurité, y compris l’Office pour les infrastructures et la logistique à Luxembourg et l’Office de gestion et de liquidation des droits individuels – DG HR, OIL, PMO	2,40	2,77	4,79	3,24
Direction générale de l’informatique – DG DIGIT	0,43	0,32	0	0,32
Service d’audit interne – IAS	0,07	0,04	0,30	0,32
Office européen de lutte antifraude ³ – OLAF	0,24	0,20	0,00	0
Direction générale des affaires économiques et financières – DG ECFIN	1,25	1,69	1,80	2,91
Direction générale du marché intérieur, de l’industrie, de l’entrepreneuriat et des PME – DG GROW	6,93	7,14	5,39	4,85
Direction générale de l’industrie de la défense et de l’espace – DG DEFIS	0,03	0,61	0,00	0,65
Direction générale de la concurrence – DG COMP	5,70	6,17	8,68	15,21

³ Les données de l’Office européen de lutte antifraude (OLAF) concernent les demandes d’accès aux documents ayant trait aux activités administratives de ce dernier, qui sont enregistrées dans le même système informatique que celui utilisé par les autres services de la Commission européenne (GestDem). Les demandes d’accès aux documents ayant trait aux activités d’enquête de l’OLAF ne sont pas couvertes par le présent rapport.

Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion – DG EMPL	2,34	2,56	2,10	3,56
Direction générale de l'agriculture et du développement rural – DG AGRI	3,13	2,50	2,40	1,62
Direction générale de la mobilité et des transports – DG MOVE	4,74	4,50	1,80	0,97
Direction générale de l'énergie – DG ENER	3,16	3,84	1,80	8,09
Direction générale de l'environnement – DG ENV	3,87	3,31	3,89	3,88
Direction générale de l'action pour le climat – DG CLIMA	1,67	1,99	1,20	0,65
Direction générale de la recherche et de l'innovation – DG RTD	2,07	1,36	2,10	0,97
Direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies – DG CNECT	2,26	2,71	6,29	1,62
Centre commun de recherche – JRC	0,32	0,21	0,30	0,65
Direction générale des affaires maritimes et de la pêche – DG MARE	1,37	0,69	1,20	0,97
Direction générale de la stabilité financière, des services financiers et de l'union des marchés des capitaux – DG FISMA	3,41	4,00	2,40	1,29
Direction générale de la politique régionale et urbaine – DG REGIO	3,76	1,75	1,50	0,65
Direction générale de l'appui aux réformes structurelles – DG REFORM	0,00	0,10	0,00	0,32
Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière – DG TAXUD	4,02	4,70	4,19	3,24
Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture – DG EAC	0,82	0,61	1,80	0
Direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire – DG SANTE	8,38	7,69	2,69	8,74
Direction générale de la migration et des affaires intérieures – DG HOME	4,26	4,81	5,99	3,56
Direction générale de la justice et des consommateurs – DG JUST	3,13	3,01	3,59	3,88
Direction générale du commerce – DG TRADE	6,02	3,81	10,18	5,18
Direction générale de la politique de voisinage et des négociations d'élargissement – DG NEAR	2,46	2,25	2,99	2,27
Direction générale de la coopération internationale et du développement – DG DEVCO	3,85	7,29	2,40	1,62
Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes – DG ECHO	0,44	0,72	0	0,65
Eurostat – ESTAT	0,23	0,26	0,30	0,97
Direction générale de l'interprétation – DG SCIC	0,08	0,02	0	0
Direction générale de la traduction – DGT	0,23	0,06	0	0,32
Office des publications de l'Union européenne –	0,04	0,04	0,30	0

OP				
Service des instruments de politique étrangère ⁴ – FPI	1,54	1,49	1,80	0,65
Office pour les infrastructures et la logistique à Bruxelles – OIB	0,26	0,02	0,30	0
Office européen de sélection du personnel – EPSO	0,30	0,15	2,99	1,29
Total (en %)	100	100	100	100

6. CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS

	PHASE INITIALE (%)		PHASE CONFIRMATIVE (%)	
	2019	2020	2019	2020
Établissements universitaires/groupes de réflexion	12,18	10,69	4,79	6,15
Entreprises/associations professionnelles	10,42	11,72	4,49	7,12
Journalistes	8,14	7,90	11,08	15,53
Cabinets juridiques/avocats indépendants	9,36	8,92	14,37	12,94
Députés européens/assistants de députés européens	0,73	1,30	0,30	3,24
Organisations non gouvernementales (ONG)	5,75	5,96	12,57	14,89
États membres en vertu du règlement (CE) n° 1049/2001	1,69	1,50	0,60	0,32
Autorités (infra)nationales	0,63	0,66	0,30	0
Non précisé (citoyens)	51,09	51,34	51,50	39,81
Total (en %)	100	100	100	100

7. ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES DEMANDEURS

	PHASE INITIALE (%)		PHASE CONFIRMATIVE (%)	
	2019	2020	2019	2020
ÉTATS MEMBRES DE L'UE				
Belgique	30,95	30,63	33,23	27,51
Bulgarie	0,93	0,49	0,30	0,97

⁴ Depuis la création du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), seuls les documents du Service des instruments de politique étrangère relèvent encore de la Commission européenne.

Tchéquie	0,98	1,12	2,10	1,29
Danemark	1,88	1,71	1,50	0,32
Allemagne	11,91	11,91	14,07	15,53
Estonie	0,13	0,25	0	0
Irlande	1,53	1,51	2,69	1,94
Grèce	1,18	1,34	2,99	3,56
Espagne	5,94	5,16	12,87	6,80
France	8,01	8,81	5,09	6,47
Croatie	0,52	0,19	1,80	0,32
Italie	5,52	7,65	5,09	6,80
Chypre	0,11	0,12	0,30	0
Lettonie	0,04	0,14	0	0,65
Lituanie	0,46	0,50	0	0,65
Luxembourg	1,45	1,06	0	0,32
Hongrie	0,66	0,79	0	1,29
Malte	0,26	0,32	0	0,32
Pays-Bas	4,97	5,85	4,19	8,41
Autriche	1,48	1,94	0,90	1,29
Pologne	2,22	1,97	0,60	2,27
Portugal	1,21	0,61	0,30	0,32
Roumanie	0,75	0,79	0	0,32
Slovénie	0,30	0,31	0,60	0,32
Slovaquie	0,38	0,50	0,60	0,32
Finlande	0,86	1,14	0,30	1,29
Suède	0,99	1,46	0	0,32
Royaume-Uni	7,78	0,49	8,98	1,94
PAYS TIERS				
Pays européens hors UE	3,88	9,36	0,90	7,77
Afrique	0,24	0,11	0	0
Asie	1,02	0,75	0,30	0,32
Australie et Nouvelle-Zélande	0,50	0,12	0	0
Amérique du Nord	0,95	0,75	0,30	0,32
Amérique du Sud	0,03	0,12	0	0
Non spécifié ⁵	0	0	0	0
Total (en %)	100	100	100	100

⁵ Cette catégorie apparaît dans les statistiques car, lorsque la demande initiale n'a pas été présentée au moyen de l'outil en ligne et a été encodée manuellement, il arrive qu'à la suite d'une erreur d'écriture, le pays du demandeur ne figure pas dans le système informatique utilisé pour la gestion de l'accès aux documents (GestDem).

8. TYPES DE REPONSES DONNEES EN PHASE INITIALE

	2016		2017		2018		2019		2020	
	N°	%	N°	%	N°	%	N°	%	N°	%
Accès total autorisé	3 622	60,93	3 201	61,78	3 633	59,39	4018	52,79	4549	55,72
Accès partiel autorisé	1 214	20,42	1 050	20,27	1 274	20,83	1888	24,80	2062	25,26
Accès refusé	1 109	18,65	930	17,95	969	15,84	980	12,87	834	10,22
Aucun document détenu	0	0	0	0	241	3,94	726	9,54	719	8,81
Total	5 944	100	5 181	100	6117	100	7612	100	8164	100

9. TYPES DE REPONSES DONNEES EN PHASE CONFIRMATIVE

	2016		2017		2018		2019		2020	
	N°	%	N°	%	N°	%	N°	%	N°	%
Réexamen complet – Accès total autorisé	11	5,00	14	5,40	19	6,60	22	7,43	8	3,02
Révision partielle – Accès partiel autorisé	104	47,27	108	41,70	98	34,03	136	45,95	91	34,34
Confirmation de la réponse initiale – Accès refusé	105	47,73	137	52,90	120	41,67	89	30,07	131	49,43
Aucun document détenu	0	0	0	0	51	17,70	49	16,55	35	13,21
Total	220	100	259	100	288	100	296	100	265	100

10. REFUS D'ACCES PAR EXCEPTION APPLIQUEE

Exceptions énoncées à l'article 4 du règlement (CE) n° 1049/2001	PHASE INITIALE (%)		PHASE CONFIRMATIVE (%)	
	2019	2020	2019	2020
Article 4, paragraphe 1, point a), 1 ^{er} tiret – Protection de l'intérêt public en ce qui concerne la sécurité publique	9,20	6,40	5,02	3,91
Article 4, paragraphe 1, point a), 2 ^e tiret – Protection de l'intérêt public en ce qui concerne la défense et les affaires militaires	0,10	0,23	0	0
Article 4, paragraphe 1, point a), 3 ^e tiret – Protection de l'intérêt public en ce qui concerne les relations internationales	5,28	5,35	18,41	7,83
Article 4, paragraphe 1, point a), 4 ^e tiret – Protection de l'intérêt public en ce qui concerne la politique financière, monétaire ou économique de l'Union ou d'un État membre	0,66	1,74	0,84	1,74

Article 4, paragraphe 1, point b) – Protection de la vie privée et de l'intégrité de l'individu	41,05	44,08	22,18	26,52
Article 4, paragraphe 2, 1 ^{er} tiret – Protection des intérêts commerciaux	15,01	14,24	12,13	14,35
Article 4, paragraphe 2, 2 ^e tiret – Protection des procédures juridictionnelles et des avis juridiques	3,79	3,77	4,60	2,61
Article 4, paragraphe 2, 3 ^e tiret – Protection des objectifs des activités d'inspection, d'enquête et d'audit	13,42	11,59	24,27	33,04
Article 4, paragraphe 3, premier alinéa – Processus décisionnel où aucune décision n'a encore été prise	10,16	9,71	8,37	4,78
Article 4, paragraphe 3, deuxième alinéa – Processus décisionnel dans lequel une décision a déjà été prise (avis destinés à l'utilisation interne dans le cadre de délibérations et de consultations préliminaires)	0,90	2,53	4,18	5,22
Article 4, paragraphes 4 et 5 – Refus d'un État membre ou d'un tiers ⁶	0,43	0,36	/	/
Total (en %)	100	100	100	100

⁶Cette catégorie n'est plus utilisée, car elle ne constitue pas une exception au sens de l'article 4 du règlement (CE) n° 1049/2001. Elle apparaît tout de même encore, car les données brutes disponibles ne permettraient pas, dans tous les cas, une ventilation en fonction des exceptions prévues à l'article 4 du règlement (CE) n° 1049/2001.